



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

**Unité départementale
de l'architecture et du patrimoine
de l'Ariège**

Foix, le 20 mai 2025

Le Chef de service

à

Communauté de Communes de la Haute Ariège
Monsieur le Président
Alain NAUDY
13 route nationale 20
09250 LUZENAC

Affaire suivie par :

Nicolas COQUILLAS / Ingénieur du patrimoine
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine de l'Ariège
Tél. : 05.34.09.36.21
Courriel : udap.ariège@culture.gouv.fr

Objet : projet de modification simplifiée du PLU de Savignac les Ormeaux – avis de l'UDAP de l'Ariège
Réf. : NC / N°43

Vous m'avez consulté pour avis sur le projet de modification simplifiée du PLU de Savignac les Ormeaux, relatif à la suppression des emplacements réservés numéros 7 et 8.

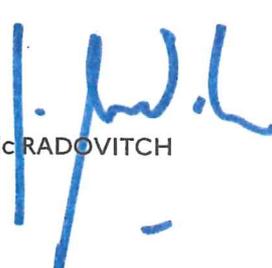
Ces emplacements réservés se situent dans le périmètre de la servitude des abords du château de Savignac les Ormeaux, monument historique inscrit.

Le projet d'aménagement a fait l'objet d'un permis d'aménager numéro PA-009-283-25-00001. L'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis favorable avec prescriptions les 10.02.2025 et 14.02.2025.

Après étude du dossier, j'ai l'honneur de vous faire part de mon **avis favorable**.

J'attire votre attention sur le PLUIH arrêté de la CCHA. Dans le règlement graphique, la parcelle A 1443 est classée en zone A, incompatible avec le projet d'aménagement à destination de l'habitat.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.


Eric RADOVITCH

Copie : DDT Ariège : juliette.filleau@ariège.gouv.fr